



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

LA LETTRE BLEUE du Département

n° 101 mai 2018

SOMMAIRE

L'aménagement
de la Vallée Rive Gauche
est achevé p. 2-3

Les décisions
départementales p. 4

Un mois de mai culturel
dans les Hauts-de-Seine p. 5

Les travaux en cours p. 6

Paroles d' élu :
Jean-Didier Berger p. 7

Marchés publics
et recrutement p. 8

Solidarité territoriale :
les Départements
mobilisés p. 9

Les actualités p. 10-11



Vue aérienne de l'aménagement paysager des berges de Seine à Meudon.

La qualité de vie est aussi un enjeu d'attractivité

Ce n'est pas une coïncidence si nous avons inauguré le 4 mai un grand projet d'aménagement, la Vallée Rive Gauche, un peu plus d'un an après avoir inauguré, à quelques encablures de là, un grand projet culturel, La Seine Musicale. Il y a là, il me semble, deux facteurs majeurs d'attractivité : la culture et le cadre de vie. Ce sont deux aspects fondamentaux du développement territorial que nous traitons dans les Hauts-de-Seine, ni comme un ornement secondaire, ni comme des variables d'ajustement. L'attractivité des Hauts-de-Seine passe en effet aussi par la qualité de vie : c'est comme ça que, demain, nous continuerons à créer de la valeur, à attirer les entreprises, à retenir les talents.

Ces deux grandes réalisations ont aussi en commun de remettre la Seine au cœur de la création d'un

nouvel art de vivre aux portes de Paris. Elles démontrent aussi, une fois encore, que la décentralisation est très efficace. Le premier investisseur public en France, ce sont les collectivités : elles réalisent, à elles seules, près de 70 % de l'investissement public. C'est pour cela que j'insiste tant sur la liberté donnée aux élus d'appliquer les politiques qu'ils jugent utiles pour leurs territoires. Alors soyons un peu têtus, attachons-nous aux aspirations réelles de nos concitoyens, encourageons cette liberté nécessaire à l'action. Chacun devant être jugé, au final, sur ses résultats.

Patrick Devedjian
Président du Département
des Hauts-de-Seine

L'AGENDA

Judi 17 mai
Entretiens Albert-Kahn
sur le thème de la participation
citoyenne à Boulogne-Billancourt

Du 17 mai au 19 août
L'exposition « Goethe
et Chateaubriand. Regards
croisés devant les paysages »
au domaine départemental
de la Vallée-aux-Loups
à Châtenay-Malabry

Du 25 au 27 mai
Les randonnées
des Hauts-de-Seine

Les 26 et 27 mai
Îlot Helsinki à La Seine Musicale
à Boulogne-Billancourt





Création de passerelles d'accès neuves pour les péniches d'habitation, quai de Stalingrad à Issy-les-Moulineaux.

Vallée Rive Gauche : un aménagement vert et bleu

Dix ans après le lancement du projet, le Département a inauguré la « Vallée Rive Gauche » le 4 mai. Ce projet unique associant réaménagement des berges et transformation de la voirie est achevé.

Dès le départ, le conseil départemental s'était engagé à conduire et à réaliser un projet global d'aménagement et de mise en valeur des berges de la Seine, comportant les dimensions « vertes » et « bleues » ainsi qu'une requalification de la voirie. Conçu comme un projet global incluant la RD 7, la Vallée Rive Gauche (VRG) traverse les communes de Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineaux.

Des travaux en continu

Des files de circulation déviées, des clôtures de chantier, des pelleteuses, des échafaudages... la Vallée Rive Gauche a été le théâtre d'un chantier en continu depuis les premiers travaux de déplacement des réseaux concessionnaires - secteur des Chartreux à Issy-les-Moulineaux - en 2011.

Côté voirie, les travaux prennent leur essor dès 2012 avec l'élargissement du pont-rail du T2 à Sèvres et la création d'une liaison douce en 2013 reliant la station du T2 au quartier de la Cristallerie. À Issy-les-Moulineaux, les travaux de la Zac des bords de Seine et le quai Roosevelt se sont achevés en 2013 tout comme le carrefour de Vaugirard qui a été entièrement redessiné et planté. Successivement les travaux de voirie entre le pont d'Issy et la rue Camille-Desmoulins se sont terminés en 2014 ainsi que ceux entre la place de

la Résistance et le carrefour de Vaugirard en 2015. Enfin à Meudon, les travaux se sont échelonnés par demi-chaussées de la rue Henri-Savignac au carrefour de Vaugirard de 2014 à 2016.

Côté berges, les grands travaux fluviaux de génie civil et de génie végétal ont été engagés en 2013. La libération temporaire des emprises aménagées ont nécessité de déplacer près d'une soixantaine de péniches habitées sur plusieurs centaines de mètres de pontons provisoires que le Département a aménagé face à l'île Saint-Germain. Sur les trois communes concernées, les travaux « terrestres » sur les berges ont été réalisés par séquences, a posteriori ou en parallèle de ceux de la voirie, selon les cas, pour s'adapter aux exigences de synchronisation des différentes phases de chantier. La station de lutte contre les crues de Vaugirard a vu la complète transformation de son architecture et l'entière rénovation de ses équipements techniques fin 2016. Enfin, les travaux de berges ont pris leur configuration définitive courant 2017 après le retour des dernières péniches sur leur lieu de stationnement autorisé, le long de la RD 7.

Des circulations adaptées

De la porte d'Issy à Sèvres, la RD 7 est devenue un boulevard urbain à deux files par sens de circulation. Une piste cyclable continue,

93 650

vivaces et graminées, 10 500 arbustes, 92 baliveaux, 465 arbres tiges et cépées, 1 150 bulbes, plantes grimpantes et couvre-sols ont été plantés.

20

hectares d'espaces dédiés dont six pour la voirie et quatorze pour l'aménagement paysager.

4,2

kilomètres de berges aménagées en promenades de bord de Seine et circulations douces entre Sèvres et Issy-les-Moulineaux.

dans les deux sens de circulation et sécurisée, longe les berges en rive nord, de Sèvres à la Zac des Bords de Seine à Issy-les-Moulineaux et en rive sud, de la Zac des Bords de Seine au port d'Issy. Six stations du tramway T2 Porte de Versailles - Pont de Bezons desservent également la Vallée Rive Gauche, dont celle d'Issy-Val-de-Seine, interconnectée avec le RER C et celle du Musée de Sèvres avec la ligne 9 du métro. Aujourd'hui, la « VRG » permet une desserte locale plus efficace et plus sûre pour tous les usagers avec un cadre de vie rendant l'accès de la Seine aux habitants.

Maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage de l'ensemble du projet, le Département a mobilisé des moyens importants. Le financement a fait l'objet de deux autorisations de programme : celle de la voirie pour un montant total de 121 M€ intégrant le coût des acquisitions foncières et des démolitions préalables de bâtiments, et celle des berges s'élevant à 68,5 M€. Les communes d'Issy-les-Moulineaux, de Meudon et de Sèvres ont cofinancé le projet au prorata du montant des travaux effectués sur leur territoire et conformément au schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges. Elles ont versé respectivement au Département : 7,4 M€, 1,96 M€ et 0,18 M€. Par ailleurs, le conseil régional d'Île-de-France a versé une subvention contribuant à la transformation de la RD 7 en boulevard urbain et l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la retenue des eaux pluviales des surfaces perméables à la parcelle et les aménagements de génie végétal.

Lire l'interview de Jean-Didier Berger, vice-président chargé de la voirie et des voies navigables, en page 7.



Joaquim Timoteo

Parti Socialiste

VALLÉE RIVE GAUCHE : QUELLE INTERMODALITÉ ?

La vallée de la Seine est un axe structurant du paysage alto-séquanais. L'intégration du projet Vallée Rive Gauche dans une partie de la promenade bleue du schéma des berges des Hauts-de-Seine reste appréciable. On ne peut que regretter la place grandissante laissée à l'automobile (+ 11 500 véhicules par jour sur la RD 7) dans les aménagements de voirie. Cela continue d'interroger sur l'intermodalité effective à trouver entre voiture et transports en commun.



Paul Subrini

Groupe Majorité départementale

POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE EN BORD DE SEINE

Dix ans après la concertation, nous arrivons au bout de cet aménagement de 4,2 kilomètres dont une première partie a déjà été inaugurée à Issy-les-Moulineaux fin 2015. Cette opération d'envergure est la première à associer aménagement de la route départementale (RD 7), mise en valeur des berges de Seine et des espaces publics de qualité attenants tout en répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques. C'est le reflet de l'action de notre Département qui au quotidien structure et embellit les Hauts-de-Seine.



Denis Larghero

Groupe Majorité départementale (UDI, Modem, Divers Droite)

VALLÉE RIVE GAUCHE, ENFIN UNE RÉALITÉ

Entamée il y a dix ans, la requalification de la route départementale 7 arrive à son terme. Ce projet, repris par le Département des Hauts-de-Seine après le désengagement de l'État, a redonné vie aux berges de Seine. Abandonnée, l'autoroute urbaine pour un axe de circulation douce accompagné d'espaces verts et de pistes cyclables. Ce projet, issu d'une longue concertation démontre ce qu'une collectivité de proximité peut réaliser pour la qualité de vie de ses habitants.



Olivier Larmurier

Majorité départementale, groupe des Indépendants

LA VALLÉE RIVE GAUCHE EST AMÉNAGÉE

Le conseil départemental a réalisé l'aménagement des berges de La Seine entre le pont de Sèvres et Paris (RD 7). Long d'un parcours de 4,2 km, le chantier a été engagé en 2011 et s'étend sur 20 hectares, 14 aux espaces verts, circulations douces et espaces publics, et 6 hectares de voirie. La première tranche a été ouverte en 2016 et s'est terminée à la fin de l'année 2017. Dans quelques jours sera inaugurée cette nouvelle Vallée Rive Gauche ; nous nous réjouissons de la bonne fin de cette réalisation qui améliore le cadre de vie et restitue les rives aux habitants des Hauts-de-Seine.



Gabriel Massou

Groupe Front de Gauche et Citoyens (PCF-GC)

POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA SEINE DU NORD AU SUD DU 92

La Seine est une richesse qui a été, trop longtemps, ignorée par le Département. C'est pourtant un atout incroyable pour permettre des aménagements favorisant les circulations douces, sans oublier la mise à niveau des protections contre les inondations... Le Département a mis les moyens financiers pour le réaménagement de la « Vallée Rive Gauche ». Notre groupe souhaite que les réalisations effectuées dans le Sud du département soient étendues jusqu'au Nord de celui-ci car les territoires populaires ne doivent pas en être exclus.

RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR WWW.HAUTS-DE-SEINE.FR

SÉANCE PUBLIQUE 26.03.17

FINANCES

18.11 Adoption du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) pour 2018.

18.10 Compte rendu sur la dette.

PERSONNEL

18.9 Approbation de la convention d'adhésion au restaurant interadministratif de la Préfecture.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

18.12 Approbation de la passation d'un contrat de concession relatif à la gestion et à l'exploitation de la restauration scolaire dans certains collèges publics du Département des Hauts-de-Seine.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

18.15 Autorisation de procéder à la mise en réforme de biens départementaux.

POLITIQUE DE LA VILLE

18.13 Commune de Vaucresson - Approbation du contrat de développement Département/Ville pour la période 2018-2020 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

18.14 Compte rendu des actions en justice intentées au nom et pour le compte du Département conformément à l'article L.3221-10-1 du code général des Collectivités territoriales.

SOLIDARITÉS

18.1 Subvention de fonctionnement à l'association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance des Hauts-de-Seine (ADEPAPE 92).

18.4 Attribution au titre de l'année 2018 des subventions aux associations gestionnaires de

foyers de jeunes travailleurs dans le cadre du fonds de soutien pour la période de 2016-2018.

18.5 Subventions de fonctionnement en faveur d'organismes œuvrant dans le cadre du soutien à la parentalité - Année 2018.

18.6 Fonds d'insertion des jeunes - Volet aides collectives - Subventions à des associations - Année 2018.

18.8 Programme de lutte contre les violences faites aux femmes (FVV) et d'aide aux victimes - Année 2018.

18.7 Compte rendu des aides attribuées au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour le 4^e trimestre 2017 et présentation du bilan de l'activité du FSL pour l'année 2017.

DÉSIGNATIONS

18.3 Représentation du Département des Hauts-de-Seine au sein de divers organismes.

COMMANDE PUBLIQUE

18.2 Compte rendu des marchés et avenants conclus aux mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2017.

RETROUVEZ LE TEXTE DES RAPPORTS SUR [www.hauts-de-seine.fr/rapports](http://WWW.HAUTS-DE-SEINE.FR/rapports)

Société du Grand Paris : les élus demandent un audit indépendant

Les présidents des Départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise, ainsi que la présidente de la Région Île-de-France, demandent l'engagement d'un audit externe du Grand Paris Express et de la Société du Grand Paris.

Par un courrier adressé au président du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris, les élus locaux ont sollicité la tenue d'une séance exceptionnelle de ce conseil afin de procéder au lancement d'un audit technique et financier du Grand Paris Express et de l'établissement public d'État qui en assure le pilotage. Les élus considèrent qu'ils n'ont pas été en mesure, faute de disposer de quelque information que ce soit, de jouer le rôle de contrôle et de codécision qui leur est pourtant reconnu par les statuts de la Société du Grand Paris. En bouleversant, sans aucune concertation avec les élus ni avec la population, le calendrier de réalisation du Grand Paris Express, et en passant sous silence les

causes réelles de cette décision, l'État a rompu brutalement l'équilibre de gouvernance et la relation de confiance qui avaient, jusqu'ici, permis l'avancement du projet. Une expertise complète, menée par un prestataire indépendant, permettra de faire toute la lumière sur les raisons qui ont poussé l'État à revoir le calendrier du Grand Paris Express, mais que ce dernier refuse de nous transmettre. Les élus ont demandé que la séance exceptionnelle du conseil de surveillance soit aussi consacrée à un débat sur les nouvelles orientations du Grand Paris Express, en termes de calendrier, de programme, de budget et de mesures de substitution. En complète contradiction avec un engagement écrit pris par la

ministre des Transports, le droit réglementaire des élus à un tel débat leur a en effet été refusé lors de deux séances successives du dernier conseil de surveillance. Lors de la séance du 9 avril, c'est même le directeur de l'administration de l'État en charge des transports, pourtant responsable de l'application des décisions de la ministre, qui a refusé de fournir aux élus les informations qui auraient permis d'éclairer les choix du Gouvernement. Les présidents des Départements ont voté contre la nomination du nouveau président du directoire de la Société du Grand Paris, signifiant ainsi leur désapprobation quant au fait qu'ils n'aient pas été associés à la sélection de ce nouveau président.

Un printemps dans les Hauts-de-Seine

Goethe à Chateaubriand, exposition Visible-Invisible à Sceaux ou encore l'îlot Helsinki à La Seine Musicale à Boulogne, la programmation pré-estivale s'installe dans les musées et lieu de concert.

« Goethe et Chateaubriand. Regards croisés devant les paysages »

Du 17 mai au 19 août, la Maison de Chateaubriand propose une nouvelle exposition, en partenariat avec la Fondation Weimar Klassik, réunissant 46 dessins et aquarelles de Goethe (1749-1832) et quelques œuvres du peintre allemand Tischbein (1751-1829), représentant des paysages de leurs voyages en Italie, Allemagne et Suisse. À travers le dessin et l'écriture, cette exposition invite les participants à ressentir les influences et inspirations des deux auteurs. Cette exposition noue un prestigieux partenariat avec le musée national Goethe de Weimar. Par ailleurs, les œuvres prêtées par cette fondation ont été restaurées il y a 20 ans, et n'ont pas été présentées depuis, ce qui donne à cette exposition un caractère inédit. « Goethe et Chateaubriand. Regards croisés devant les paysages » s'inscrit dans le cycle 1768-2018, commémoration du 250^e anniversaire de la naissance de Chateaubriand.

Visites guidées, informations, tarifs sur vallee-aux-loups.hauts-de-seine.fr



« Îlot Helsinki »

Les 26 et 27 mai à La Seine Musicale, Laurence Equilbey et Insula orchestra mettent Helsinki à l'honneur. Le samedi 26 mai à 14 h 30 est présenté *Frankenstein*, une création collective avec Mark Withers. Entrée libre sur réservation à public@insulaorchestra.fr

Puis à 20 h 30 se produiront les « Grands Lauréats » avec Justin Taylor au clavecin et Lukas Vondracek au piano.

Réservation des places sur www.laseinemusicale.com

Enfin, le dimanche 27 mai à 18 h 30 se produira l'orchestre philharmonique d'Helsinki avec la chef Susanna Mälkki qui interprétera la *Symphonie* numéro 9 de Mahler.

Réservation des places sur www.laseinemusicale.com

Exposition « Visible-Invisible »

Cette exposition présente, du 17 mai au 17 juin, une quarantaine de dessins d'artistes français et chinois du collectif alto-séquanais Bloc House au musée du domaine départemental de Sceaux. Créé en 2007 à Sceaux, Bloc House est une association d'artistes plasticiens dont la vocation est de diffuser la création contemporaine et de favoriser l'ouverture d'ateliers éphémères sur le territoire. C'est dans cette optique qu'elle a proposé à ses artistes de traiter le thème « Visible-Invisible » avec comme cahier des charges de n'utiliser que le crayon de papier et la feuille blanche en format libre. Une même consigne pour tous et autant d'approches différentes pour un projet collectif étonnant. Une première édition de « Visible-Invisible » a eu lieu à la galerie Rauchfeld à Paris l'été dernier.

Après son étape à Sceaux en 2018, elle devrait aller à Pékin en 2019 à l'invitation de l'ambassade de France en Chine. Des ateliers sur la pratique du dessin au crayon de mine sont proposés aux participants tels que le collage d'empreintes, les ombres et lumières, « embrouillami ». Le matériel est fourni mais il faudra réserver ses places au 01 41 87 29 71 ou resa.museedomainesceaux@hauts-de-seine.fr

Dates et renseignements sur domaine-de-sceaux.hauts-de-seine.fr



Les principaux travaux

de mai sur la voirie et dans les parcs départementaux

Antony - Châtenay-Malabry - Le Plessis-Robinson et Clamart

RD 2 - RD 986 : avenue du Général-de-Gaulle (RD 986) à Antony, avenue de la Division-Leclerc (RD 986) et route du Plessis-Piquet (RD 2) à Châtenay-Malabry, avenue Paul-Langevin (RD 2) au Plessis-Robinson et avenue Claude-Trébignaud, rue du Président Franklin-Roosevelt (RD 2) et place du Garde à Clamart. Adaptation des réseaux départementaux d'assainissement impactés par la réalisation du tramway 10. Les travaux ont débuté en janvier pour une durée prévisionnelle de vingt-quatre mois.

Asnières-sur-Seine

> RD 909 - RD 15 : Place des Bourguignons. Réhabilitation de la place. Création d'une placette piétonne au droit du groupe scolaire Michelet et réfection des trottoirs, création d'une traversée piétonne sécurisée. Mise aux normes PMR des traversées existantes, des arrêts bus et suppression de la voie bus. Modification des îlots centraux. Les travaux ont débuté en janvier pour une durée prévisionnelle de sept mois.

> RD 986 : avenue de la Redoute entre les carrefours des Quatre-Routes et la station Asnières-Gennevilliers-Les Courtilles. Travaux d'aménagement du tramway T1. Début des travaux de la RATP et du Département depuis l'été 2017 pour une durée prévisionnelle de dix-huit mois.

> Réaménagement paysager de la RD 7 entre le pont d'Asnières et le jardin de l'île Robinson jusqu'à fin mai.

Asnières-sur-Seine et Bois-Colombes

RD 11 - RD 13 : place Gabriel-Péri entre la rue Paul-Déroulède et la rue Henri-Barbusse. Réaménagement de la place piétonne au droit de la gare SNCF. Réfection des trottoirs et de la voirie. Mise aux normes PMR. Reprise de l'éclairage public et de la SLT. Début des travaux depuis février pour une durée prévisionnelle de dix mois.

Bourg-la-Reine

RD 920 : avenue du Général-Leclerc, entre la rue de la Bièvre et la place de la Résistance. Requalification de la voie en boulevard urbain, création de contre-allées et d'une piste cyclable, remplacement de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore. Les travaux ont débuté en août 2017 pour une durée prévisionnelle de douze mois.

Châtenay-Malabry

RD 986 : avenue de la Division-Leclerc. Remplacement de l'ouvrage d'art de la ligne à grande vitesse (LGV) Paris/Normandie. Les travaux ont débuté en mars pour une durée prévisionnelle de dix-huit mois.

Châtenay-Malabry et Le Plessis-Robinson

A 86 - RD 986 : rue du Général-Eisenhower. Aménagement de l'échangeur Est avec la création de deux bretelles d'entrée et de sortie sur l'A 86 au droit du parc d'affaires de la Boursidière et réaménagement d'un carrefour au croisement entre la RD 986 et l'avenue Galilée. Les travaux ont débuté en janvier 2017 pour une durée prévisionnelle de vingt-quatre mois.

Clamart

RD 906 : avenue du Général-de-Gaulle et carrefour du Petit-Clamart. Réaménagement de la voie, création d'aménagements cyclables, remplacement de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse tricolore et des arbres. Début des travaux en avril sur le carrefour du Petit-Clamart, fin des travaux en 2020 sur l'avenue du Général-de-Gaulle.

Clichy-Levallois

RD 1 : quai de Clichy et quai Charles-Pasqua. Aménagement en boulevard urbain. Début des travaux en avril pour une durée prévisionnelle de trente-six mois.

Colombes

Avenue de l'Agent-Sarre de la place de la Gare à la rue des Écoles. Rénovation de la canalisation et renouvellement de branchements du réseau d'assainissement départemental jusqu'en mai.

Issy-les-Moulineaux

RD 76 : rue du Gouverneur-Général-Éboué, RD 50 : boulevard des Frères-Voisin et Rue Charlot. Création d'un bassin de stockage/restitution des eaux pluviales sous le stade Gabriel-Voisin, création de deux déversoirs d'orage et réfection du terrain de football. Les travaux ont débuté en janvier 2016 et se termineront en août.



Projet d'aménagement paysager de la RD 1 à Clichy-la-Garenne et Levallois-Perret.

Tous les renseignements sur www.hauts-de-seine.fr/travaux ou mobilites.cd92@hauts-de-seine.fr

« Ce projet a été dès le départ un partenariat entre le Département et les villes traversées par la RD 7 »

2008-2018, le projet Vallée Rive Gauche est achevé. De quelle manière cela a-t-il changé la vie des riverains et plus largement des habitants des Hauts-de-Seine ?

L'ancienne RD 7 était vécue comme un axe de piètre qualité : espaces publics en mauvais état, capacité routière insuffisante, carrefours inadaptés, cheminements sur les berges difficiles voire impossibles. En rationalisant l'insertion de la voirie dans le projet urbain, le conseil départemental a récupéré le maximum d'épaisseur pour aménager des espaces publics et des promenades.

À deux files par sens, le trafic est fluide mais régulé par un aménagement très structuré et des carrefours bien étudiés : les trottoirs sont généreux, les ambiances paysagères diversifiées au fil de l'eau et les arbres d'alignement renouvelés, les circulations douces et de loisirs sont confortables et en contact avec l'eau. Ainsi, quel que soit le mode de déplacement, les habitants des Hauts-de-Seine peuvent bénéficier d'un boulevard urbain de qualité et apaisé dans un cadre privilégié.

Le Département s'est positionné dès le début dans un projet global d'aménagement des berges et pas seulement routier. À quelles difficultés s'est-il heurté ?

Vallée Rive Gauche est un projet d'aménagement dont l'objectif est à la fois simple et ambitieux : transformer les 4,2 kilomètres de berges qui courent le long de la Seine entre Issy-les-Moulineaux et Sèvres, sur une superficie totale de 20 hectares, dont 6 consacrés à la route (avec un boulevard à deux files de circulation par sens géré par des carrefours à feux) et 14 réservés à la création d'espaces verts et paysagers, aux circulations douces et espaces publics attenants, dans un projet d'aménagement d'ensemble du territoire du Val-de-Seine. Toutefois, les berges et la Seine ne relèvent pas d'une autorité unique mais d'une multiplicité d'acteurs, et il a fallu que le Département porte l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage et des autorisations réglementaires permettant la réalisation du projet. Au-delà, la gestion des nouveaux aménagements est à définir via des dispositions coordonnées entre les acteurs du territoire (Département, villes, EPT) ; la collaboration a été le maître mot de ce projet. Dans le même temps et pendant toute la durée des opérations, une gestion de proximité des utilisateurs du fleuve a été rendue nécessaire. En effet la libération temporaire des emprises de berges aménagées nécessitait de déplacer successivement près d'une soixantaine d'habitations fluviales sur plusieurs centaines de mètres de pontons provisoires, que le Département a aménagés sur la rive d'en face, au droit de l'île Saint-Germain. Diplomatie et persévérance ont été les maîtres mots de cette opération : chaque péniche est unique et les habitudes acquises par ces riverains du fleuve n'étaient pas si simple à reconsidérer. Mais la plus-value finale méritait la patience : les habitations fluviales, presque toutes revenues à leur emplacement d'origine ou à proximité, sont dorénavant équipées de passerelles d'accès neuves et alimentées par des réseaux enterrés intégralement réhabilités et conformes aux normes ; enfin leur amarrage est facilité par la mise en place de pieux d'acier enfoncés d'une douzaine de mètres en Seine pour pallier les risques de dérive. Et les échanges perdurent, rendus nécessaires notamment par la vie du fleuve (crues) qui fait éprouver les nouveaux aménagements et nécessitent au cas par cas des ajustements.

Les communes desservies - Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineaux - ont été partie prenantes. Quel a été leur rôle ?

Ce projet s'est monté depuis le départ comme un partenariat entre le Département des Hauts-de-Seine et les villes traversées par la RD 7 : Sèvres, Meudon, Issy-les-Moulineaux. Un comité de pilotage présidé par le président du Département et les maires des trois communes a validé l'ensemble des objectifs et principes d'aménagement à proposer à l'enquête publique de janvier 2010. Si le maître d'ouvrage est bien le Département des Hauts-de-Seine, le projet est partagé avec les communes. En application des dispositions du schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges, elles ont d'ailleurs contribué financièrement à l'opération, à hauteur de 9,7 M€.

Est-ce que l'approche qui a servi pour ce projet peut servir de « modèle » pour des aménagements futurs ?

Oui. Tout à fait. On peut dire que l'aménagement RD 7 - Vallée Rive Gauche constitue une référence de boulevard urbain départemental : mixité des usages, apaisement de la circulation, cadre de vie de qualité et travail partenarial entre le Département et les communes.

Le Département continue d'ailleurs son action sur cet axe (RD 7) en préparant son aménagement sur les communes de Suresnes et Saint-Cloud. Là-encore, la promenade piétonne le long de la Seine est un élément clé du programme.

Dans sa politique des mobilités, Le Département des Hauts-de-Seine souhaite transformer l'ensemble de ces grands axes en boulevard urbain.



Jean-Didier Berger
Vice-président chargé de la voirie
et des voies navigables

Commande publique

TPE/PME : l'échéance pour la dématérialisation des marchés publics se rapproche

Avec la réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur au 1^{er} avril 2016, la dématérialisation des procédures de marchés publics deviendra une obligation d'ici le 1^{er} octobre 2018 au plus tard et aucune réponse papier ne sera acceptée sauf si le règlement de la consultation (RC) le mentionne. Dans le cadre de sa politique d'achat et afin de favoriser l'accès à la commande publique, le Département des Hauts-de-Seine souhaite accompagner notamment les TPE/PME à ces échéances. C'est pourquoi, le Département, en partenariat avec la CCI Île-de-France, la CPME 92 et le GIP Maximilien, organise le jeudi 17 mai à 14 h 30, une réunion d'information à La Seine Musicale à Boulogne-Billancourt, afin d'informer les entreprises sur les démarches à suivre pour atteindre cet objectif.

Inscription obligatoire sur www.hauts-de-seine.fr/reunions-fournisseurs jusqu'au 14 mai (deux participants maximum par entreprise, dans la limite des places disponibles).

www.hauts-de-seine.fr/commande-publique : pour accéder à nos consultations et vous informer sur les projets et les offres du Département.
www.maximilien.fr : le portail des marchés publics francilien, pour vous tenir informé et candidater à l'un de nos marchés.
 Nous vous recommandons de créer votre compte et de programmer des alertes sur vos segments d'activité.

Recrutement

Un chargé de programmation budgétaire

Au sein de la direction de la logistique et des moyens généraux, sous l'autorité du chef de service administratif et financier, vous avez pour mission d'assurer le dialogue de gestion quotidien avec les services et unités de la DLMG et de proposer des pistes d'optimisation dans l'exécution financière.

Vous définissez et mettez en œuvre des ratios pour quantifier l'activité et justifier au premier euro les dépenses de fonctionnement et d'investissement et développez des outils de planification pour assurer un suivi affiné des marchés publics portés par la DLMG. Vous alertez la direction sur les risques de dérive budgétaire et proposez des pistes d'amélioration.

Profil : de formation supérieure (Bac + 5 ou équivalent), vous maîtrisez l'environnement territorial, les règles de la comptabilité publique, des finances publiques locales et des marchés publics. Vous avez une expérience dans le dialogue de gestion et de fortes capacités d'analyse et de synthèse. Vous savez mettre en place des outils organisationnels, assurer le reporting des activités. Vous êtes réactif et force de proposition. Vous avez le sens des responsabilités ainsi que du travail en transversalité et en équipe. Vous maîtrisez l'outil informatique (Pack Office).

Réf : OG.18.111 - Poste basé à Nanterre

Un chargé d'études

Au sein de l'unité études et stratégies de mobilité du pôle cadre de vie et aménagement urbain, vous pilotez la démarche mise en place par le Département avec la Société du Grand Paris sur les impacts « trafic » liés aux travaux du Grand Paris Express. Vous apportez son expertise « trafic » à la direction des mobilités. Vous co-animez avec la Société du Grand Paris les comités de coordination routière composés des communes, des Établissements Publics Territoriaux, de l'État, de la Société du Grand Paris et des transporteurs et gérez l'application collaborative CORIC92 permettant de recenser les travaux des différents acteurs (avec la DSI et le service SIG) autour des gares du Grand Paris Express. Vous maintenez et développez le modèle multimodal du Département et l'appliquez dans le cadre des projets souhaités ou menés par le Département et notamment dans le cadre de la démarche sur les impacts « trafic » des travaux du GPE. Vous observez et expliquez l'évolution des trafics aux abords des chantiers du Grand Paris Express, grâce aux données Siter et au réseau de capteurs complémentaires mis en place.

Profil : ingénieur expérimenté, vous pilotez des projets d'innovation, avez réalisé des modélisations du trafic et maîtrisez les procédures décisionnelles, administratives, réglementaires et financières des actions portées par le comité de coordination routière (jalonnement des itinéraires, stationnement, arrêtés de circulation, collecte des ordures ménagères, instruction des autorisations de travaux par la commune...). Vous avez une bonne connaissance des acteurs publics et privés intervenant dans les projets. Vous savez travailler en mode projet et vous assurez la maîtrise d'ouvrage des études. Organisé et doté de qualités rédactionnelles et relationnelles, vous maîtrisez les outils bureautiques (pack office) et logiciels spécialisés (ArcGis, Visum).

Réf : NS.17.421 - Poste basé à Nanterre

Adressez votre candidature et votre curriculum vitae

par courriel : recrut@hauts-de-seine.fr ou par courrier : Monsieur le Président du Département - Hôtel du Département - Pôle Ressources Humaines et Financières - Service Emploi et Compétences
 57 rue des Longues-Raies - 92000 Nanterre cedex. Indiquez la référence afférente au poste. Vous retrouvez le contenu détaillé de toutes nos offres d'emploi sur www.hauts-de-seine.fr

Solidarité territoriale : les Départements mobilisés

Les Départements franciliens veulent davantage de solidarité entre collectivités. Le 11 avril, les sept présidents ont annoncé la création d'un fonds de péréquation interdépartemental.

A lors que la date de la conférence territoriale sur l'avenir du Grand Paris, annoncée par le président de la République, n'est toujours pas fixée, les Départements franciliens font front commun avec l'annonce, le 11 avril, du lancement d'une initiative inédite : la création d'un fonds de péréquation interdépartemental dédié au renforcement de l'investissement. L'annonce a eu lieu à l'occasion du Salon des maires d'Île-de-France, en présence des sept présidents de Département.

« Nous ne sommes ni pour un statu quo institutionnel, ni pour la défense d'un pré-carré. Au contraire, nous faisons des propositions, nous évoluons et coopérons ! Loin du mécano technocratique, nous partons des besoins des habitants. Les Départements sont le bon échelon pour renforcer la solidarité territoriale sans alourdir l'édifice institutionnel », a ainsi déclaré le président du Val-de-Marne, Christian Favier.

Ce mécanisme sans précédent de solidarité territoriale est particulièrement justifié en Île-de-France où les inégalités entre territoires sont les plus marquées de France. Ce fonds se verra attribuer une fraction des deux milliards d'euros dédiés tous les ans à l'investissement par les sept Départements. « Nous avons pris en considération le désengagement de l'État envers les collectivités et nous créons les instruments pour y pallier », souligne Patrick Devedjian.

À la différence des dispositifs existants tels que le Fonds de solidarité pour les Départements de la Région Île-de-France (FSDRIF) pour les dépenses de fonctionnement, ce fonds reposera sur le seul volontariat. Il permettra de financer des projets concrets dans les communes, avec lesquelles les Départements forment un « couple » historique, et de stimuler, par un effet de levier, des projets qui, par leur ampleur, dépassent les moyens d'une seule collectivité.

La solidarité, un enjeu majeur

« Il n'est pas concevable non plus de morceler les départements en territoires artificiels, aux richesses très disparates. Le sentiment de relégation et d'injustice grandirait encore parmi les habitants », explique dans un communiqué l'ensemble des sept présidents. Voici notamment un exemple de solidarité interdépartementale avec la prise en charge de l'autisme. Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, avec l'Agence Régionale de Santé, ont créé une plateforme interdépartementale de proximité adaptée d'hébergement et de services pour adultes avec troubles du spectre autistique (TSA) et pour adultes avec handicap psychique. Cette nouvelle plateforme, implantée sur le terrain du centre hospitalier intercommunal de Meulan-les-Mureaux, à Bècheville-les-Mureaux dans les Yvelines, est constituée d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), d'un Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé (SAMSAH) et de deux Pôles de compétence et prestations externalisées (PCPE). Au total, 158 nouvelles places et des services d'appui aux personnes et familles concernées seront ainsi mis en place.

Déjà plus de 500 signatures

« Les maires sont inquiets de la possible suppression des Départements d'Île-de-France. Ils sont d'ores et déjà plus de cinq cents à avoir signé l'appel pour une métropole ambitieuse, solidaire et démocratique avec les Départements d'Île-de-France. Un récent sondage commandé par l'Amif confirme cette inquiétude. Face à cela, la réforme territoriale à venir doit en tenir compte. Il n'est pas nécessaire de réinventer l'eau chaude pour simplifier l'organisation territoriale. Cette réforme doit s'appuyer sur le couple commune-département ! Les Départements n'ont pas de problème de légitimité vis-à-vis des maires, ils n'exercent aucune tutelle à leur endroit. »



De gauche à droite : Pierre Bédier, Stéphane Troussel, François Durovray, Christian Favier, Jean-Louis Thiériot, Marie-Christine Cavechi et Patrick Devedjian.



Pass + : c'est bientôt dans la poche !

Dès la rentrée prochaine, le dispositif Pass + prend la forme d'une carte à puce nominative. Pour une partie des collégiens, elle donnera accès à la restauration scolaire.

Il n'existait jusqu'ici que sous une forme dématérialisée. À partir de la rentrée prochaine, le dispositif Pass + se traduira aussi par une carte nominative pour chaque collégien inscrit. La seconde campagne du Pass + réserve par ailleurs des nouveautés en matière de restauration scolaire. Avec une seule inscription, un seul identifiant et un seul compte, l'objectif est de fédérer l'ensemble de l'offre éducative aux familles. À son lancement, ce dispositif réunissait l'aide financière pour la pratique d'activités extrascolaires (ancien Pass Hauts-de-Seine) ainsi que l'accès à l'Environnement numérique de travail (ENT). À ce dernier s'est greffée à l'automne 2017 une plateforme de soutien scolaire, fournie par le Département, réunissant dans 25 matières près de 4 000 cours vidéo, 20 000 fiches de cours et 100 000 exercices interactifs. Depuis le printemps, les jeunes peuvent aussi profiter de bons plans sous la forme de sorties dans les structures départementales. Une fois inscrit dans le dispositif, chaque collégien recevra donc une carte à puce nominative, à conserver jusqu'à la classe de 3^e. Pour les élèves des 66 établissements relevant de la délégation de service public, cette nouvelle carte se substituera à la précédente carte d'accès à la cantine, l'inscription en ligne depuis le site Pass + devenant au passage obligatoire. Pour les autres élèves, les modalités d'accès à la cantine resteront les mêmes.

Inscription ouverte le 1^{er} juin

La date du 1^{er} juin marque le coup d'envoi des inscriptions pour la seconde campagne du Pass +. Pour bénéficier de ce dispositif, les nouveaux entrants devront remplir un formulaire en ligne et fournir une photo au format numérique. En ce qui concerne les collégiens inscrits lors de la précédente campagne, ils devront seulement choisir les services auxquels ils souhaitent s'inscrire en 2018-2019 : restauration scolaire, activités extrascolaires, bons plans, soutien scolaire...

Plus d'informations sur passplus.hauts-de-seine.fr ou 09 69 32 60 92 (numéro non surtaxé).

Participation citoyenne aux EAK

Prochain thème des Entretiens Albert-Kahn : « De la concertation à la participation citoyenne, quels impacts sur la gouvernance territoriale ? » le 17 mai à Boulogne-Billancourt.

D'une pratique démocratique qui décline, d'une représentativité politique pas toujours bien vécue, des mouvements contestataires, de nouvelles aspirations sociétales et modes de vie (écologie, partage, simplicité) ou encore du processus de modernisation de l'action publique, la participation citoyenne a toute sa place. Elle connaît d'ailleurs un nouvel essor grâce notamment au numérique qui permet de communiquer autrement.

Qu'en est-il réellement ? Quels sont les différents ressorts de la participation citoyenne notamment au niveau départemental ? Y aurait-il des principes d'efficacité lorsque l'on s'adresse à des citoyens d'un quartier, d'une ville, d'une métropole, d'un département ou d'une région ? Quelles sont les tendances en matière de participation citoyenne ? La participation touche souvent les personnes qui ont naturellement une fibre citoyenne, pas forcément les plus concernées comme les jeunes et les précaires. Quelles sont les pistes de progrès dans ce domaine ? Comment créer les conditions pour favoriser le pouvoir d'agir des citoyens ?

Marie-Hélène Bacqué, Yves Mathieu, Cyria Emelianoff, Annie Orsoni et Anabelle Got tenteront de répondre à ces questions. Ces cinq experts apporteront un éclairage sur la définition et les enjeux de la participation citoyenne, les actions des missions publiques ou encore sur la thématique citoyenneté et éducation. Plus d'informations sur eak.hauts-de-seine.fr

Une Nuit européenne sous les étoiles

À l'occasion de la Nuit européenne des musées, le Département propose des rendez-vous culturels nocturnes à Sceaux et Châtenay-Malabry.

Le Domaine départemental de Sceaux et le Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups - Maison de Chateaubriand à Châtenay-Malabry accueilleront le 19 mai le public venu découvrir les collections permanentes et les expositions avec des spectacles, des visites théâtralisées et même un jeu de l'oie géant. Accessible gratuitement, cette programmation est l'occasion d'apprécier le patrimoine départemental dans des conditions sortant de l'ordinaire, et d'ouvrir les portes au plus grand nombre. Les animations dans les deux musées ont lieu de 20 h à 23 h.

Informations détaillées sur domaine-de-sceaux.hauts-de-seine.fr et vallee-aux-loups.hauts-de-seine.fr



Cinq itinéraires de visite

Pour la huitième année consécutive, le Département propose gratuitement des itinéraires de randonnées dans les Hauts-de-Seine, du vendredi 25 au dimanche 27 mai.

Le public est invité à participer à des balades pédestres pour découvrir et redécouvrir toutes les richesses du patrimoine des Hauts-de-Seine. Ce rendez-vous, en partenariat avec le Comité départemental de randonnées pédestres (CRDP92 / FFRP), s'échelonne sur trois jours. Au programme du vendredi 25 mai, la randonnée « Nanterre

et les espaces de nature » de 7,2 km débutera à 14 h 30. Le samedi 26 mai, deux randonnées sont prévues à la même heure :

« Les promenades vertes de Colombes et Bois-Colombes » de 6,2 km et « Rueil-Malmaison - Les Gallicourts/Bougival - La Jonchère » de 6,1 km.

Enfin, le dimanche 27 mai auront lieu les randonnées les plus longues toujours à 14 h 30 avec « Les Chanteraines » à Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers - 7,9 km et au « Parcs, jardins et paysages du sud du Département » - 7,6 km.

Toutes les informations sur www.hauts-de-seine.fr/randonnees

Les artisans, ambassadeurs du territoire

Le Département et la Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine ont lancé, début avril, le label « Artisan du tourisme » afin de valoriser le patrimoine artisanal du territoire auprès des visiteurs.

Métiers d'art, de création, métiers de bouche... le Département des Hauts-de-Seine se compose d'un réseau dense d'artisans à la pointe de leur spécialité. Quant aux touristes, ils sont à la recherche d'expériences uniques, innovantes et participatives. La Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts-de-Seine, avec le soutien du Département, vient de lancer le label « Artisan du tourisme » afin de valoriser cette offre auprès des visiteurs, en leur permettant de rencontrer des professionnels désireux de partager leur savoir-faire. Les métiers de bouche occupent une place particulière dans ce tourisme dit « expérientiel ». En effet, les Hauts-de-Seine comptent un nombre important d'établissements en mesure de faire déguster des produits sortant de l'ordinaire : pâtisseries, fromageries, chocolateries, confiseries, charcuteries-traiteurs, restauration à emporter de qualité... Attribué pour un an, ce label viendra reconnaître

la représentativité du savoir-faire de l'artisan, son esprit innovant et créatif, l'originalité de son offre, le caractère local de sa production, la qualité de l'accueil du client et les activités qui lui sont proposées le cas échéant. Les candidatures sont dès à présent ouvertes pour une première remise de diplôme en octobre.

Plus d'informations sur www.cma92.fr



3 299

retours à l'emploi ont été générés en 2017 pour les bénéficiaires du RSA dans les Espaces insertion, soit 41,9 % : une augmentation de 1,1 point par rapport à 2016. Le Département a adopté le Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi (PDI-RE) pour l'année 2018 dans la continuité de 2017.

La Lettre bleue est publiée par la direction de la communication du Département des Hauts-de-Seine.

Directeur de la publication : Muriel Hoyaux

Rédaction : Virginie Rapin, Pauline Vinatier

Maquette : Frédéric de Tarlé

Crédits photos : CD92 / Jean-Luc Dolmaire, Olivier Ravoire,

www.hauts-de-seine.fr

Dépôt légal : juillet 2008 - ISSN : 2430-7009

Imprimé sur papier recyclé

rendez-vous
aux
Jardins
1^{er}, 2 et 3 juin 2018

Domaine départemental
de Sceaux

Domaine départemental
de la Vallée-aux-Loups
Maison de Chateaubriand
Châtenay-Malabry

Parc départemental Henri-Sellier
Le Plessis-Robinson

*l'Europe
des Jardins*